



**Haute Autorité
pour la transparence
de la vie publique**

La représentation des intérêts des GAFAM depuis 2020

Précisions méthodologiques

L'analyse publiée par la Haute Autorité s'appuie exclusivement sur les données déclarées par les représentants d'intérêts inscrits sur le répertoire.

La Haute Autorité a procédé à une extraction de ces données, à partir de la liste des entités des GAFAM inscrites au répertoire et des entités tierces déclarant avoir mené des actions de représentations d'intérêts pour le compte des GAFAM entre 2020 et 2024.

Les données extraites permettent d'identifier les fiches d'activités publiées par les GAFAM ou des entités tierces, les catégories de responsables publics ciblés, le secteur d'activité concerné, le type d'action menée et le type de décision visée, les moyens consacrés par les GAFAM à leur activité de représentation d'intérêts.

Parmi les résultats, 21 fiches d'activités représentatives ont été sélectionnées afin de présenter un aperçu des différentes positions défendues par les représentants d'intérêts.

Bien qu'une attention particulière ait été portée à l'extraction des données et à leur traitement, cette analyse n'est pas nécessairement exhaustive, notamment si certains acteurs ne se sont pas acquittés de leurs obligations déclaratives.